

la surpêche qui se pratique sans distinction dans les eaux à l'extérieur de la zone de 200 milles du Canada.

Nous avons participé à la CNUED, déterminés à veiller à ce que bon ordre soit mis en haute mer. En fin de compte, grâce à l'appui soutenu de douzaines d'autres pays, nous avons réussi à obtenir un engagement de tenir une conférence internationale dans le but de mettre en oeuvre les dispositions de l'Agenda 21, en ce qui concerne le droit de la mer, sur les stocks chevauchants et grands migrateurs. Nous voulons un régime de gestion fondé sur le développement durable et non sur une réflexion à court terme. Nous voulons un régime de gestion qui assure la création d'emplois permanents et favorise un écosystème sain.

Grâce aux négociations, nous sommes en bonne voie d'obtenir ce résultat. Mais des milliers de personnes au Canada et dans d'autres pays où se pratique la pêche restent dans l'expectative parce que nous n'avons pas respecté les règles de nos rapports bénéfiques à long terme avec un écosystème sain.

Les Grands Bancs de Terre-Neuve, cette partie de l'océan incroyablement fertile, retrouveront peut-être leur ancienne vigueur. La diversité biologique de cette région se régénérera peut-être. Mais, ils servent aujourd'hui d'exemple flagrant de l'impossibilité d'exploiter abusivement des écosystèmes productifs de façon durable. Ils nous rappellent que notre bien-être économique à long terme est lié à notre gestion de l'environnement.

Ce lien entre les écosystèmes productifs, les avantages économiques et les fonctions de régisseur s'applique aussi aux forêts canadiennes. Les forêts couvrent la moitié des terres du Canada et représentent environ 10 p. 100 des terres boisées du monde entier. La contribution de notre industrie forestière au produit intérieur brut (PIB) se monte à 20 milliards de dollars. Cette industrie a considérablement amélioré ses pratiques en vue d'atténuer l'incidence de ses activités sur l'environnement. L'époque où des forêts entières étaient abattues sans penser à l'avenir est révolue depuis longtemps. Nous souhaitons qu'il en soit de même partout dans le monde.

Lors de la CNUED, nous avons convenu, après un long et difficile débat, d'une déclaration de principes sur les forêts. Cette déclaration se fonde sur la conviction que l'utilisation à bon escient des forêts permet en permanence de créer des emplois et d'assurer la prospérité.

Au Canada, environ 350 collectivités dépendent des forêts. L'industrie forestière emploie directement et indirectement à peu près 670 000 personnes. Ces emplois dépendent du maintien de forêts saines. Les personnes qui travaillent dans nos forêts comprennent que la préservation de la diversité biologique